



Société anonyme au capital de 48 560 175 €
Siège social : 7, place René Clair – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 552 025 314 – APE : 452 P

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 17 avril 2007**

Ce descriptif a été établi par l'émetteur en application de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273-2003 entré en application le 13 octobre 2004.

Il engage la responsabilité de ses signataires.

L'émetteur précise qu'à la date de publication du présent descriptif, il ne détient aucune de ses propres actions directement ou indirectement.

- Société concernée :	COLAS
- Autorisation de l'opération :	Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007
- Objectif unique:	L'annulation des éventuelles actions rachetées, étant précisé que la réalisation de cet objectif devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur.
- Modalités d'utilisation du programme :	l'achat d'actions vendues par les Fonds Communs de Placement dont les parts sont détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, afin d'assurer si nécessaire les besoins de liquidités desdits fonds. Au 31 décembre 2006 ces fonds détenaient 343 172 actions Colas.
- Part maximale du capital visée :	343 172 actions, soit 1,06% du capital actuel.
- Prix maximum d'achat :	275 €
- Montant maximal payable par la société :	94 372 300 € sur la base du prix maximum d'achat
- Modalités de financement :	COLAS se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.
- Calendrier de l'opération :	18 mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, soit jusqu'au 17 octobre 2008

Cette autorisation se substituerait à compter du jour de l'assemblée à celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006 dans sa septième résolution.

- *Opérations réalisées au titre du précédent programme du 19 avril 2006 au 15 mars 2007 :*

- *nombre de titres achetés :* néant
- *date de la transaction :* néant
- *modalité de la transaction :*
- *prix moyen pondéré :*
- *montant de la transaction :*
- *nombre de titres annulés au cours du programme :* néant
- *date d'annulation (Conseil d'Administration) :* néant

A notre connaissance, les données du présent descriptif de programme sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par Colas de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Le Président-Directeur Général
Alain DUPONT**